

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Renouvellement du bureau du CGE : mise en place de la commission ad hoc sous huitaine

C'EST la principale conclusion issue, hier à l'auditorium de l'immeuble Arambo, de la rencontre entre Lambert-Noël Matha, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et les présidents des partis politiques de la majorité et de l'opposition. Une décision qui a suscité les réserves de certains acteurs de l'opposition ne voyant pas de pertinence (lire ci-dessous), vu que l'avenir du Centre gabonais des élections (CGE) sera certainement débattu à la prochaine concertation politique, souhaitée par le président Ali Bongo Ondimba.

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

SE conformer à la décision de la Cour constitutionnelle qui a instruit le ministère de l'Intérieur de mettre en place le Centre gabonais des élections (CGE) au plus tard le 30 janvier 2023. Telle est l'actuel challenge du "patron de l'Intérieur", Lambert-Noël Matha. C'est du moins ce qui ressort de la rencontre, hier à l'immeuble Arambo, entre le membre du gouvernement et les leaders politiques, tous bords confondus. "C'est un exercice qui m'est apparu nécessaire d'organiser en ma qualité d'interface entre les partis politiques et le gouvernement ; et plus spécialement à l'approche du renouvellement du bureau du CGE pour lequel vous êtes l'un des maillons essentiels pour sa mise en place", a indiqué Lambert-Noël Matha. Avant de préciser : "Le bureau du CGE, émanation de la volonté exclusive des acteurs politiques, est le seul organe chargé de conduire l'organisation des élections et d'annoncer les résultats qui en sont issus. C'est ce bureau qui va être renouvelé dans quelques



Le ministre de l'Intérieur Noël Lambert Matha s'adressant aux responsables des partis politiques.

jours et pour lequel votre rôle est essentiel pour sa mise en place." Non sans rappeler que le CGE "est composé à parité des représentants désignés des partis politiques ou groupement de partis politiques de la majorité et de l'opposition". Au regard du délai imposé par la "gardienne des lois", l'orateur du jour compte boucler ce dossier rapidement. "Le renouvellement de ce Bureau, commande dès à présent qu'il soit mis en place, les

différents organes devant composer outre le collège électoral, mais avant la commission ad hoc qui sera chargée d'examiner les dossiers de candidature au poste de président du CGE, prérogatives que la loi me confère", a-t-il précisé.

Ce dernier estime pouvoir boucler le processus de renouvellement dans le délai imparti. "Je voudrais à présent vous inviter sous huitaine, à désigner quatre membres issus des partis

ou groupements de partis politiques légalement reconnus de la majorité et quatre membres des partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus de l'opposition, devant composer la commission ad hoc. Ce n'est qu'à l'issue de la mise en place de cette commission ad hoc que je pourrais lancer l'ouverture des candidatures au poste de président du CGE aux conditions et modalités définies par la loi", souligne-t-il.

RÉACTIONS. L'occasion faisant le larron, comme l'indique la maxime, le "patron de l'Intérieur" a rassuré l'assistance sur le début imminent des opérations de révision de la liste électorale. "Je ne saurais clore mon propos, sans vous rassurer que la révision de la liste électorale qui incombe exclusivement à l'Administration, devrait démarrer dans les tout prochains jours", a-t-il affirmé. Une décision ministérielle ayant suscité de vives réactions et autres propositions. Gérard Ella Nguema du "Front patriotique gabonais" (FPG) a réitéré sa proposition du week-end écoulé. Ainsi, il suggère que la présidence du CGE soit confiée à l'archevêque métropolitain, Monseigneur Patrick Iba-Ba. "La paix de ce pays dépend de nous tous. Nous les politiques sommes corruptibles", soutient-il. Pierre-Claver Maganga Mousavou, président du Parti social démocrate (PSD), par ailleurs cofondateur du CGE (NdIr comme il aime à le rappeler), propose de reporter le processus de renouvellement du bureau du CGE, car, selon lui, l'avenir de ladite instance sera débattu à la concertation politique.

Contrepoint

Entre la politique et la loi...

J.O.
Libreville/Gabon

LES retrouvailles hier, immeuble Arambo, entre les partis politiques – de la majorité et de l'opposition –, et le gouvernement ont donné lieu à la question sur la pertinence de la poursuite du processus de renouvellement du bureau du CGE suite à la dissolution du précédent par la Cour constitutionnelle qui a donné trente jours aux divers acteurs pour la mise

en place dudit bureau. Une décision intervenue au lendemain de l'annonce, par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors de son discours de vœux à la nation, de la tenue d'un dialogue politique. De Maganga Moussavou (PSD) à Paulette Missambo (UN) en passant par les autres opposants au régime, la pertinence de la réunion sur le CGE ne saurait plus se justifier depuis cette allocution du numéro un gabonais. "Pourquoi nous appeler à cette

réunion alors qu'une concertation politique est prévue ?", s'est interrogé l'ancien vice-président de la République. Avant d'inviter le gouvernement à ne pas mettre "la charrue avant les bœufs". Une position partagée par la présidente de l'UN et leader de la plateforme "Alternance 2023" qui a considéré que la convocation d'hier n'avait qu'un seul but : "diviser l'opposition". En réponse, le ministre d'État, en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a dit ne s'en

tenir qu'au respect de l'ordre constitutionnel, exigé par un parti de l'opposition, Réagir, qui a introduit un recours en dissolution de l'ancien bureau du CGE. Comme pour dire qu'on ne peut demander une chose et son contraire. Il a insisté sur l'obligation de respecter la loi en obtempérant la décision de la haute juridiction. "Malgré la concertation politique, nous devons renouveler le CGE", a-t-il déclaré.